



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question au Gouvernement n° 2583

Texte de la question

BLOCAGE DES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Céleste Lett, pour le groupe UMP.

M. Céleste Lett. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, hier, les étudiants de l'université de Rennes II, qui étaient appelés à se prononcer sur la fin du blocus de l'université, n'ont pu le faire, plusieurs individus masqués ayant mis fin à l'assemblée générale par une intervention musclée avant le vote. Celui-ci aurait pu, en effet, déboucher sur la fin du blocus illégal de l'université, qui durait depuis plusieurs jours. Le président de l'université vient, du reste, d'être mis en demeure par le tribunal administratif de fournir des locaux aux étudiants qui souhaitent suivre les cours - car il y en a. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Déjà, dans la nuit de samedi à dimanche, la Sorbonne a dû être évacuée après avoir été occupée par plusieurs centaines de personnes qui avaient jeté sur les forces de l'ordre tout ce qui leur passait sous la main - échelles d'incendie, chaises, et même des livres de la bibliothèque de l'École des Chartes.

Le bilan est désormais connu : outre la perte de plusieurs ouvrages anciens dont la valeur est difficilement estimable, plusieurs centaines de milliers d'euros de travaux et, surtout, une semaine de fermeture avant que les milliers d'étudiants de la Sorbonne puissent à nouveau suivre leurs cours et préparer leurs examens de fin d'année. On pourrait, malheureusement, multiplier les exemples de ce type.

Ma question est simple : est-il normal que des poignées d'individus puissent ainsi interdire à notre jeunesse d'étudier sereinement ? Est-il normal qu'une minorité perturbe à ce point les établissements scolaires et universitaires ? La loi étant votée, n'est-ce pas là un refus flagrant de la démocratie ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Lett, je profite de votre question pour faire le point sur l'état de l'université.

Aujourd'hui, il y a trente-neuf universités qui fonctionnent tout à fait normalement.

M. Julien Dray. Combien de lycées ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y en a vingt-huit qui connaissent des perturbations et dix-sept qui sont fermées ou bloquées,...

M. Julien Dray. Combien de lycées ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...sur, je le rappelle car c'est un chiffre qui est rarement donné, quatre-vingt-quatre universités, ce qui montre que l'immense majorité des étudiants veulent suivre les cours *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)*, et ce quelle que soit d'ailleurs leur opinion sur le CPE.

Certes, les étudiants peuvent avoir des inquiétudes, mais aucun démocrate ne peut admettre qu'une minorité empêche des étudiants de suivre les cours ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Aucune minorité ne peut empêcher des étudiants de suivre leur parcours d'insertion professionnelle, parce que c'est justement par ce parcours que l'inquiétude peut diminuer.

M. Jean Glavany. Vous cultivez l'autisme !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je m'adresse à travers vous, monsieur le député, à l'ensemble des étudiants : je leur dis que, bien entendu, les manifestations sont autorisées quand elles restent dans le cadre de la loi. Les universités peuvent être d'ailleurs des lieux de débats, dans le cadre de la loi. Mais la limite, c'est le respect de la loi, le respect des autres, le respect de celles et de ceux qui veulent continuer à suivre leurs cours ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous me permettrez de citer le vice-président de la conférence des présidents d'universités, Yannick Vallée, qui a dit : " Le droit au blocage n'existe pas. " J'appelle donc l'ensemble des étudiants et l'ensemble de la communauté universitaire à faire en sorte que, sur tout le territoire, les cours soient assurés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Julien Dray. Alors, retirez le CPE !

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2583

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 mars 2006